



## absence de convention d'honoraires - paiement en espèces non reconnu

Par **l'andouille**, le **22/01/2023** à **14:47**

**Bonjour**

Notre "avocat" ne nous a jamais parlé de convention d'honoraires et nous ne savions pas que cela existait. Elle nous a demandé de régler en espèces (300 €) après chaque entrevue et de laisser 3 chèques signés de 300 € (consigne !?). Elle a rédigé une lettre de plainte inexploitable : fautes d'orthographe, répétitions multiples, éléments inexistantes. Nous avons donc rompu notre "collaboration" ; le soir même, elle a encaissé les 3 chèques et a nié n'avoir jamais été payée en espèces : 5 rendez-vous.. Selon elle, nous serions venus 5 fois sans rien régler ... Nous avons fait appel au Bâtonnier qui lui a donné raison et n'a rien constaté d'anormal. Nous avons fait appel à sa décision à la Cour d'Appel. Nous avons été escroqués et nous n'osions pas lui demander de reçu lors des paiements . Nous pensions que cela était "normal" ..

**Merci**

**CG du forum.**

Par **P.M.**, le **22/01/2023** à **15:27**

Bonjour tout d'abord,

Je ne vois pas d'interrogation dans votre exposé mais je ne vois pas ce que l'on pourrait répondre puisque la Cour d'Appel est saisie...

Par **miyako**, le **22/01/2023** à **18:11**

Bonjour,

Il s'agissait ,sans doute de consultations .Donc pas de convention d'honoraires. Vous verrez bien ce qu'en dira la CA .

Cordialement